



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

**Absents représentés :** Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n°24/46 - FINANCES**

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 –  
COMMUNE**

Publié le : 11 avril 2024

Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024

Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

La comptabilité prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.  
La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement du compte administratif puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 2 029 094.75 €.

La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 3 191 080.91 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire pour un montant de 560 143.45 € (dépenses : 1 876 551.95 € et recettes : 1 316 408.50 €).

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2023.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Affecte** le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement, soit 2 029 094.75 €, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2024.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Frédéric GIORGIO

